Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 1

Artikel: Le monopole du blé
Autor: Dürr, Karl
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383626

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des sessions subséquentes; ce n'est pas brillant. Il faut absolument que l'opinion publique se ressaisisse et rappelle aux représentants de nos autorités fédérales les paroles enthousiastes qu'ils prodiguaient aux travailleurs pour les engager à voter en faveur de l'entrée de la Suisse dans la Société des nations. Il est des promesses que l'on ne peut oublier! Il est des engagements pris à la face du pays que l'on doit respecter!

Le monopole du blé

Par *Karl Dürr.*

Le front unique des ouvriers et des paysans dans la question du monopole du blé n'a pas donné ce qu'il promettait. Dans la votation des 4/5 décembre 1926, l'article constitutionnel proposé par l'Assemblée fédérale, par lequel devait être légalisé le monopole du blé, a été repoussé par 372,049 voix contre 366,507. On a considéré cette victoire avec raison comme une victoire fortuite. Néanmoins le partisan le plus déclaré du monopole ne peut nier le fait que 8 Etats seulement sur 22 l'ont accepté. Parmi les cantons rejetants se trouvent des cantons spécifiquement agricoles, tels que Lucerne, Uri, Schwyz, Nidwald, Obwald, Zoug, Fribourg, Bâle-Campagne, Appenzell (Rhodes-Intérieures), Grisons, Thurgovie, mais également des cantons industriels, tels que Glaris, Bâle-Ville, Appenzell (Rhodes-Extérieures), St-Gall et Neuchâtel.

Le front des paysans est resté aussi peu compact que celui des ouvriers, bien que la presse paysanne ait été précisément pleine de confiance.

Dans les huit cantons acceptants, l'écart entre les oui et les non n'est de même pas énorme.

Nous croyons bon de rechercher les causes qui ont conduit à ce résultat peu réjouissant.

Cela est dû en première ligne au fait qu'un certain nombre de citoyens, qu'on peut évaluer sans exagérer à 50,000, repoussent par principe toute modification constitutionnelle ou toute nouvelle loi, en se disant: « J'ai repoussé chaque projet de loi depuis que je suis électeur et m'en suis toujours bien trouvé. » Mais cette fois un autre contingent important intervint. Un syndicaliste intelligent me dit qu'il n'avait pu, en dépit du mot d'ordre de l'Union syndicale, se résoudre à accepter la revision constitutionnelle, attendu que l'état actuel est amplement satisfaisant. Nous n'avons pas manqué d'éclairer ce drôle d'adversaire du monopole, mais à quoi bon après la votation?

On doit conclure de ces expériences que les écrits de propagande n'ont pas du tout été lus ou, à tout le moins, pas été compris. Il est facile de rester vainqueur d'une bataille de ce genre à quiconque s'entend à leurrer le peuple avec des phrases.

Les divergences importantes, qui se manifestèrent dans l'attitude des paysans et des ouvriers dans la question du monopole, jouèrent également un rôle. La classe ouvrière est favorable en principe aux monopoles d'Etat, et elle l'a prouvé clairement par son vote. Par contre, les paysans sont parmi les adversaires les plus acharnés des monopoles lorsque ceux-ci ne servent pas leurs intérêts personnels. Les dirigeants de l'Union des paysans se sont appliqués depuis des dizaines d'années à les instruire dans ce sens. Le premier résultat de cette tactique a été le rejet par les paysans de l'assurance facultative contre les accidents quoique celle-ci ait été recommandée par les chefs de l'Union des paysans. Le second résultat est le rejet du monopole du blé. A peine le projet était-il repoussé que les cantons alpestres faisaient valoir leurs désiderata particuliers qui s'apparentent à la solution proposée. La Confédération doit appliquer cette solution d'une façon ou d'une autre, mais sans recourir au monopole. Le commerce des céréales doit être libre. La classe ouvrière voit dans le maintien du monopole la possibilité d'approvisionner le pays en pain à un prix favorable. L'encouragement de la culture indigène des céréales, par les primes de culture ou de mouture, nous laisse sceptiques en raison du peu d'influence que ces primes peuvent exercer sur la production.

Etant donné que les primes devaient être couvertes par le commerce des céréales, nous avons voté en leur faveur pour sauver le monopole.

Nombre de nos camarades n'ont pas montré à ce sujet toute la compréhension désirable. Ils n'ont pu se résoudre à faire une concession aux paysans qui se sont si souvent aidés à anéantir tout progrès social.

L'attitude des représentants attitrés de l'U. S. C. s'est manifestée particulièrement dans les résultats du vote de Bâle-Ville. Selon des renseignements que nous avons pu obtenir, cette attitude de l'U. S. C. a été guidée par un désir mesquin de profits, et non pas par des considérations de principe. De nombreux Bâlois se sont laissés prendre à l'argument de la diminution du prix du pain après le rejet du monopole. Nous verrons, au cas où des droits de douane sur les céréales devraient être perçus pour garantir les primes à la culture indigène, si l'U. S. C., qui a notoirement un faible pour les paysans, sera d'accord de marcher avec ceux-ci.

En l'état actuel des choses, aucune autre solution raisonnable ne peut être appliquée en dehors du monopole. La classe ouvrière ne consentira jamais à une solution sans monopole qui exigerait d'elle un sacrifice matériel quelconque.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient dès maintenant à l'avènement d'une ère de communauté d'intérêts entre les paysans et les ouvriers, quelque désirable que soit un rapprochement de ces deux classes de la société. Leur attitude à l'égard des tarifs douaniers fera réapparaître çà et là l'opposition la plus vive.